

(<https://ville-cachan.fr/residence-autonomie-du-moulin-rpa/>)

La Résidence du Moulin (RPA) est gérée en propre par le Centre communal d'action sociale (CCAS) de Cachan.

Elle peut accueillir des personnes seules et des couples.

Elle dispose de :

- 89 studios (33 m<sup>2</sup>)
- 2 F2 (66 m<sup>2</sup>) pour un hébergement permanent
- 1 studio pour un hébergement temporaire (jusqu'à 3 mois)

## Quels sont les critères d'admission à la RPA ?

- Être âgé de 60 ans et plus, qu'on soit retraité ou non ((50 ans et plus si la personne est suivie par le CMP de Cachan)
- Habiter Cachan ou une commune du territoire du Grand-Orly Seine Bièvre ou bien avoir des liens de parenté avec des Cachanais ou habitant les communes limitrophes
- Effectuer une visite médicale auprès du Centre municipal de santé de Cachan pour qu'un médecin vérifie que l'état de santé de la personne est compatible avec sa vie en résidence autonomie

Contactez l'établissement par téléphone ou mail pour visiter la RPA et retirer un dossier de demande d'admission.

## Des services à disposition

Il est possible de déjeuner au restaurant de la résidence, du lundi au vendredi.

Chaque jour, les résidents peuvent profiter d'un moment convivial avec une activité ludique, manuelle ou sportive. De nombreuses visites en dehors de l'établissement sont également organisées : concerts, théâtre, musée, zoo, pique-nique (selon la saison), etc.

Une coiffeuse et une pédicure sont présentes certains jours prédéfinis.

La résidence propose également une salle informatique, ainsi que la possibilité d'être accompagné par une conseillère en économie sociale et familiale dans ses

démarches administratives et ses ouvertures de droits.

En plus d'un système de téléassistance, un gardien est présent tous les jours, 24h/24, afin de secourir les résidents en cas de problème ou d'intervenir pour de petites réparations.

Enfin, une chambre d'hôte permet d'accueillir les proches.

## Hébergement temporaire

Vous vous occupez de vos proches âgés et vous avez besoin de souffler ou bien de faire des travaux ? Vous hésitez à vous installer et souhaitez tester avant de déménager ?

La résidence autonomie du Moulin peut accueillir des personnes de plus de 60 ans pour un séjour temporaire dans un appartement tout équipé (de 1 semaine à 3 mois).

### **Résidence autonomie du Moulin (RPA)**

195, rue Étienne-Dolet, 94230  
Cachan

01 46 65 13 08

[residence-du-moulin@ville-cachan.fr](mailto:residence-du-moulin@ville-cachan.fr)



### **Sandrine Churaqui**

2e adjointe

Solidarités ; action sociale ; séniors.

+33 1 49 69 69 69

[secretariat.elus@ville-cachan.fr](mailto:secretariat.elus@ville-cachan.fr)